

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2020

**Présents** : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Alexandre LEFEVRE – François DUJARDIN – Évelyne DESICY – Christelle RONDEL (secrétaire) – Christophe MARTEL – Manon CHABOT – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Pierre SOURDILLE.

**Absent excusé** : Maria DE SOUSA ANTUNES (procuration Hélène SERVAYRE) Bernard EMIREN (procuration Pierre SOURDILLE).

**Votants** : 15

## **Ordre du Jour** :

- Représentants au comité de programmation leader
- Construction ateliers municipaux
- Demande acquisition terrain Agglo Pays d'Issoire
- Vente immeuble Communal
- Travaux en cours
- Location logement communal
- Transfert emprunt (compétence assainissement API)
- Information et questions diverses
- Affaire SUCHEYRE

**Déroulé de séance** : début 19H05

- **Représentants au Comité de Programmation LEADER** (liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) porté par le GAL (Groupe d'Action Locale) Pays d'Issoire Val d'Allier.

Présentation par Monsieur le Maire du comité de programmation.

Titulaire : Gilles SABATIER    Suppléante : Hélène SERVAYRE

pour les communes de plus de 1 000 habitants    **Vote** : 15 « pour »

- **Ateliers municipaux** :

Présentation du projet par Monsieur le Maire dans le cadre des aides régionales exceptionnelles.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter l'aide régionale « Bonus Relance 2020-2021 » dont la limite de dépôt de dossier est fixée au 19/10/2020 et les autres éventuelles subventions.

**Vote** : 12 « pour » ; 2 « contre » ; et 1 « abstention »

**Argument contre** : Le dossier n'est pas suffisamment élaboré. Mr SOURDILLE trouve dommage de ne pas poursuivre le projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique sa volonté de prioriser les conditions de travail des agents communaux et précise qu'il n'est pas acceptable que le personnel communal travaille dans des lieux insalubres (vestiaires – sanitaires et locaux sociaux déplorables !) et que les matériels communaux soient dans une grange louée en extérieur,

Le projet de la salle polyvalente sera reporté ultérieurement.

➤ **Acquisition terrain API :**

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à faire les démarches administratives nécessaires pour acquérir une partie des terrains libres de la zone artisanale (environ 2500 m<sup>2</sup>) actuellement possession d'API,

**Vote :** 12 « pour » ; 2 « contre » ; et 1 « abstention »

**Argument contre :** pas assez d'éléments concernant le prix d'acquisition des terrains

➤ **Vente immeuble communal :**

Un habitant du Breuil est propriétaire de la cave située sous l'immeuble appartenant à la commune à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue de l'Enfer dit « ancienne cure ».

Cet immeuble avait été acquis par la commune pour réaliser des logements sociaux. Le projet n'a pas été réalisé et actuellement des désordres sont constatés de type infiltration qui affectent la pérennité de la cave.

Cet habitant réitère la demande d'acquisition du bâtiment qu'il avait faite auprès des municipalités précédentes sans avoir pu conclure.

Proposition de vente par la municipalité à 8000 € en 2013. L'acquéreur fait une contre-proposition à 5000 €. Pas de réponse suite à cette proposition.

En 2015 la municipalité sollicite le service des domaines qui conclut à 10 000 €.

La municipalité précédente indique avoir contacté le notaire qui ne trouve aucune preuve de l'appartenance de la cave à ce propriétaire du Breuil.

Monsieur le Maire indique qu'il fera la demande à cette personne de fournir à la Mairie la preuve qu'il en est propriétaire avant toute transaction.

Le Conseil municipal décide de reporter sa demande à la prochaine réunion du Conseil.

➤ **Travaux en cours :**

- Assainissement : Suite aux réunions sollicitées par la Mairie à l'API pour mettre fin aux débordements des égouts dans des propriétés privées, rue de la source, des travaux ont été engagés, réalisés et terminés par l'API pour un montant d'environ 30 000 €.
- Hydroxydase : une réunion a été engagée par la Mairie avec l'API et les représentants de la société Hydroxydase afin de trouver une solution au rejet de la surverse dans le réseau public d'eaux usées qui entraîne la création de « bouchons » de calcaire impressionnants.  
S'agissant d'une eau propre, la solution envisagée serait un rejet vers la Couze. Cependant une déclaration de rejet dans le réseau public aurait dû faire l'objet d'une autorisation lors de l'installation du raccordement. API se charge de consulter les services de l'État en charge de ce problème.
- ENEDIS : suite et fin des travaux de renforcement du réseau place de la république. Travaux d'une durée totale de deux ans.
- Telecom : la plaque de la chambre sur route départementale face à la coiffeuse est enfin réparée.
- Nouvelle Route Départementale de Feniers : l'entreprise Chevalier a repris les raccordements aux réseaux d'eaux pluviales. Il reste à réaliser la limite d'agglomération et les panneaux directionnels par les services du Département.



- Aire des loisirs – stade : Tous les remblais ont été enlevés et le nettoyage est en cours de finition.
- Eglise : réparation toiture de l'avancée (entrée de l'église) : deux entreprises de maçonneries ont été sollicités. A ce jour une seule réponse. La mairie est en attente du second devis.
- Signalisation : devis des panneaux en cours ainsi que les devis de peinture pour les lignes continues.

➤ **Location logement communal :**

Les travaux sont terminés. Appartement T2Bis de 64m<sup>2</sup>, une chambre et deux pièces (salle de jeux, dressing, bureau...).

Le montant du loyer mensuel est proposé à 530 € + 20 € provision de charges

**Vote :** 15 « pour »

➤ **Transfert emprunt assainissement :** emprunt global école et assainissement fait en 2017.

Compte-tenu du transfert de compétences de l'assainissement à l'API, le Conseil Municipal valide le transfert partiel de l'emprunt communal (1/3 du capital restant dû au 31.12.2019) vers l'API.

**Vote :** 15 « pour »

➤ **Affaire SUCHEYRE :** litige

La mairie est en contentieux avec cette entreprise qui a réalisé une partie des travaux lors de l'extension de l'école communale. Le différent porte sur des pénalités que l'ancienne municipalité leur a déduites sur leur dernière facture : 1800 €.

L'entreprise a saisi le Tribunal Administratif pour réclamer cette somme + 2000 € de dépens (frais liés à la procédure) = 3800 € au total.

Elle conteste le document réalisé en 2018 qui nous lie car il contient une erreur dans sa rédaction et que la réglementation interprète à son avantage.

Le Conseil municipal actuel reprend la gestion de cette affaire et tente de privilégier la gestion amiable étant donné que notre assurance protection juridique ne nous couvre pas pour cet évènement.

Proposition : Rembourser les 1800 € à l'entreprise SUCHEYRE qui en contrepartie devra abandonner la procédure devant le Tribunal Administratif.

**Vote :** 14 « pour » et 1 « abstention »

➤ **Information et questions diverses :**

- Faire-part de remerciements de la famille LUBIENICKI suite au décès de Mr Alain LUBIENICKI
- Fermeture du stade : une solution a été trouvée : barrière poutres coulissantes bétonnées avec un fonctionnement magnétique. Système fiable et sécurisé pour éviter toutes intrusions. Deux devis sont en cours. Le Maire insiste sur le fait que le système doit être inviolable.

- **Horaires employés de la voirie à soumettre à l'accord du centre de Gestion**

❖ *Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 mai :*

**Lundi – Mardi – Jeudi** : 08h00 -12h00 et 13h00-17h00

**Mercredi** : 08h00-12h00 et 13h00-16h00

**Vendredi** : 08h00-12h00 et 13h00-17h00

Soit un **total de 39h00**

- **Récupération** : 1 semaine sur 2 un agent ne travaille pas le vendredi  
Soit un **total de 31h00**

❖ *Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre :*



**Lundi au vendredi** : 06h00-13h00

- **Circulation rue de la Tour** : consultation des habitants de cette rue, les trois propositions suite au dernier conseil municipal ont été, comme convenues, soumises aux votes des habitants. En cours.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné les commissaires :

Titulaires : Mme DESICY Evelyne – Mme BEAUVERT Catherine - Mr BESSON Christian – Mr MATHIEU Fabrice – Mme MARTIN Amandine – Mr SAZY Jacques

Suppléants : Mme COMPTOUR Françoise – Mme ESBELIN Nicole – Mr IVORRA Alain – Mme BONHOMME Virginie – Mr HERENT Patrick – Mr CHIGNIER Didier

- **Nouvelle Brigade API** : brigade Verte

La Mairie a sollicité les services de cette brigade pour l'entretien des berges de La Couze et le débroussaillage le long de l'Allier (du stade au Pont Pakowski).

- **Arrêté de port du masque obligatoire aux abords de l'école** :

Par arrêté municipal Monsieur le Maire du Breuil sur Couze va rendre le port du masque obligatoire, à partir du lundi 02 novembre 2020 à toute personne de plus de 11 ans située sur la voie publique dans un rayon approximatif de 100 mètres autour des bâtiments scolaires (entrée principale, rue de Mons et rue des Charitas, parkings, places de stationnement) lors de la rentrée et sortie des élèves.

Soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi

08h20 à 08h50

11h45 à 12h15

13h20 à 13h50

16h15 à 16h45

- **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie sera simplifiée liée à la crise sanitaire actuelle. Pas de musique et la représentation des élus sera restreinte.

*Fin de séance* : 20h25